

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Wouter Vermeersch au vice-premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude sur "le tableau budgétaire du gouvernement arc-en-ciel+" (n° 42)

(développée en commission des Finances et du Budget du 27 octobre 2020)

Deux motions ont été déposées :

- une motion de recommandation a été déposée par Wouter Vermeersch (Vlaams Belang)
- une motion pure et simple a été déposée par Christian Leysen (Open VLD)

La motion pure et simple est adoptée par 90 voix contre 50

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Barbara Pas au premier ministre sur "les actes inconstitutionnels du roi dans le cadre des tentatives de formation d'un gouvernement" (n° 35)

(développée en commission de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Migration et des Matières administratives du 28 octobre 2020)

Deux motions ont été déposées :

- une motion de recommandation a été déposée par Barbara Pas (Vlaams Belang)
- une motion pure et simple a été déposée par Tim Vandenput (Open VLD)

La motion pure et simple est adoptée par 91 voix contre 52

3. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Barbara Pas au premier ministre sur "les collaborateurs mis à la disposition d'anciens ministres et secrétaires d'État" (n° 43)
- M. Raoul Hedebouw au premier ministre sur "les collaborateurs mis à la disposition d'anciens ministres et secrétaires d'État" (n° 48)

(développée en commission de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Migration et des Matières administratives du 28 octobre 2020)

Trois motions ont été déposées :

- une motion de recommandation a été déposée par Barbara Pas (Vlaams Belang)
- une motion de recommandation a été déposée par Raoul Hedebouw (PVDA-PTB)
- une motion pure et simple a été déposée par Tim Vandenput (Open VLD)

La motion pure et simple est adoptée par 90 voix contre 52

4. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Katleen Bury au vice-premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Mer du Nord sur "les effets de l'arrêt du 6 octobre 2020 rendu par la Cour de justice de l'Union européenne" (n° 44)

(développée en commission de la Justice du 28 octobre 2020)

Deux motions ont été déposées :

- une motion de recommandation a été déposée par Katleen Bury (Vlaams Belang)
- une motion pure et simple a été déposée par Katja Gabriëls (Open VLD)

La motion pure et simple est adoptée par 92 voix contre 50